

LA GAZETTE

HIVER 2017

N° 58



Mot du Maire

Dans ce numéro : Pages

Mot du Maire	1
Conseils Municipaux	2 / 3
En direct de la Mairie	3
Informations	4
Associations	5/6/7
Dates à retenir	8

Chers St-Pantaléonaises et St-Pantaléonais,

vos Conseillers Municipaux
et l'ensemble du Personnel Communal

se joignent à moi
pour vous souhaiter

une Année 2018

riche de moments heureux,
soucieuse de votre Santé,
et sous le signe de la réussite!

Votre Maire,
Céline LASCOMBES

Du 6 novembre

Approbation du compte-rendu du CM du 25 septembre 2017 à 6 pour et 2 abstentions.

Madame LASCOMBES rappelle la mise en place à compter du 01/01/2017 de ce **nouveau régime RIFSEEP** appliqué à une partie des agents communaux. Celui-ci comprend l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise), prime mensuelle, et le CIA (complément indemnitaire annuel), prime annuelle. A partir du 01/01/2018, il sera étendu aux agents techniques. Madame le Maire rappelle que ce nouveau régime indemnitaire n'est qu'une réorganisation du précédent régime appliqué jusqu'à présent. Les élus acceptent à l'unanimité l'application du RIFSEEP aux agents techniques.

Le Maire informe de la possibilité pour le particulier de **régler par internet les factures d'Eau/Assainissement**. Une convention d'adhésion est passée entre la commune et la Direction Générale des Finances Publiques. La collectivité adhérente aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local, soit 0.25% du montant +0.05€ par opération. Les élus acceptent la mise en place de ce service.

Le Maire fait part de la réunion du 1^{er} comité de pilotage pour **les captages prioritaires** mis en œuvre par le bureau d'études hydrogéologiques, IDEES-EAUX. Etaient présents le Maire et les élus à la commission, le SMBVL, la Chambre d'Agriculture 26, la DDT 26, l'ARS 26, le président du Syndicat des Vignerons St-Pantaléon/Rousset, le président de la cave coopérative, le Syndicat des CdR. Un point est fait sur la méthodologie du bureau pour déterminer au terme de l'étude l'Aire d'Alimentation des Captages, sans pour autant d'avoir d'action à mettre en place pour envisager la baisse de la concentration (bien que faible) de la molécule présente dans l'un des forages. Le travail du bureau sur le terrain de récupération de données (campagnes piézométriques, prélèvements qualitatifs, pompes d'essai...) se fera sur St-Pantaléon mais aussi sur Rousset et Ventrol. Les maires de ces communes en seront informés et seront invités au prochain COPIL présentant la synthèse, l'interprétation de ces données recueillies et qui fera l'objet d'un rapport. Mr VIGNE de la Chambre d'Agri. de Nyons a également fait part de l'accompagnement proposé par la Chambre quant à la réalisation du diagnostic Territorial des Pratiques Agricoles. La question du recrutement d'un animateur « Captage », recommandé par la région (partagé avec les communes de St-Maurice sur Eygues et Chantemerle les Grignan le cas échéant), qui

aurait pour mission l'animation générale de plans d'actions, de faire émerger la reconquête de la qualité de la ressource, d'organiser et mettre en œuvre la concertation locale, laisse perplexe la plupart des élus (possibilité de doublon, de surcontrôle de ce que mettra déjà en place le bureau d'étude...), tout en étant conscients de la charge de la mission d'animation, et de la neutralité de cette mission. Cette question sera en revue dans un second temps après renseignements pris auprès de certaines instances.

Résultat du sondage à l'école de la commune auprès des parents d'élèves concernant le retour ou non à la semaine de 4 jours : Maternelles : 6 favorables, 8 non favorables Cycle 2 : 12 favorables, 2 non favorables Côté enseignant, les arguments positifs et négatifs sur la semaine de 4j/2 donnent un sentiment partagé, mais la semaine à 4j est toutefois mise de l'avant pour les 3 enseignantes. Le Maire se rapprochera de la Com. Com. pour savoir si des structures sont ou seront ouvertes les mercredis pour les parents qui travaillent. Les élus se prononceront avant le 2^e Conseil d'école, pour la prochaine rentrée scolaire 2018/2019. Ont été également discutés les points concernant la sécurité du portique de la balançoire et son devenir, son remplacement par un autre jeu ; de la vulnérabilité de l'enceinte du bâtiment, notamment de la cour ; de la zone de confinement lors de mise en sécurité... Des actions peuvent être mises en place, en étant tous conscients, les différentes parties présentes au Conseil d'école comme les élus, que ces actions ne règlent qu'un problème à la fois. Les travaux de réaménagement des toilettes de l'école, notamment aux normes « accessibilité », seront réalisés pendant les vacances de Pâques.

Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales : Le Syndicat renouvelle sa proposition aux communes qui ne sont pas classées de l'être (avant le 13 janvier 2018) comme il lui est permis de la faire ou attendre l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux. Les élus unanimement réitérent leur position pour la commune de ne pas faire partie du Parc (empilement de structures, constat de doublons sur certains sujets portés déjà par d'autres collectivités...).

QUESTIONS DIVERSES

Barrière : Projet déjà évoqué, la mise en place d'une barrière, à l'entrée du terrain donnant accès à l'aire de stationnement provisoire lors de manifestations sur la commune, est à nouveau proposée suite aux intrusions subies. L'ensemble des élus sont favorables à son installation pour un montant de 2 870€ HT.

Fédération des Villes Françaises Oléicoles : il est proposé à la commune d'y adhérer, St-Pantaléon faisant partie de l'aire d'Appellation d'Origine Protégée de Nyons. Les élus sont partagés, la culture de l'olive de Nyons étant très marginale sur la commune. Les

élus ne donnent pas suite.

Qualité de l'Air Intérieur des ERP : Action d'Etat, le dispositif réglementaire, mis en place par la Direction Laboratoire d'Analyse de la Drôme, impose avant le 1 janvier 2018 une surveillance de la qualité de l'air intérieur (selon les critères édités dans un guide) pour les écoles maternelles et élémentaires et avant le 1 janvier 2023 pour les autres établissements. Tous les élus font part de leur vif mécontentement quant à la multiplication des dispositifs « normatifs », surtout lorsque les critères environnementaux immédiats ou proches de l'école (recensés dans le guide) excluraient cette pollution (à 2 polluants spécifiques), tout en comprenant l'importance de ce sujet. Les élus, à 7 voix pour et 1 contre, acceptent la solution de l'achat et la mise en place de 2 kits pour tracer les deux polluants en question, au coût de 200€ HT chacun, qui fera l'objet d'un rapport d'analyses simples sur ces 2 paramètres par le Laboratoire de la Drôme.

Chats errants ou divagants : Bien qu'il soit possible d'obtenir des aides pour la stérilisation de ces animaux, un certain nombre de questions sur la méthode et l'éthique appelle la municipalité à la prudence. Les élus rappellent vivement qu'il ne faut pas nourrir les chats errants, divagants. Une information à ce sujet sera mise dans la prochaine Gazette.

Travaux sur les bassins Urdu : le Maire informe que ces travaux sont bientôt terminés, que ce sont 250 m3 de vase et roseaux qui ont été retirés. Le Maire salue le travail réalisé par les 2 entreprises de vidange et de curage. La consolidation par l'employé communal des abords abîmés par les roseaux est en cours, la remise en eau des bassins, la plantation de 7 variétés de nénuphars dans les 7 bacs immergés, et la remise à l'eau de la trentaine de poissons et des 2 tortues.

Finances locales : Un point est fait par Madame le Maire de la situation budgétaire, par chapitre, en soulignant la tenue des engagements au moment de l'élaboration du budget quant à la maîtrise des dépenses.

CCEPPG : information sur un programme de financement de travaux communaux d'économie d'énergie à travers le dispositif des CEE (dans le cadre des premières démarches en vue de la création du SCoT Rhône Provence Baronnies conduisant la labellisation de ce territoire en tant que « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »). Les élus s'accordent à dire que les délais sont courts, surtout pour des projets non envisagés.

Le service du dépôt de pain : Le Maire fait part aux élus que le pain « va mal » ! La vente est en forte baisse. Tous le déplorent (tout en cherchant à comprendre) malgré les moyens qui sont mis en place par la municipalité, le personnel, le boulanger. Un service qui vient en soutien à d'autres mis à disposition à l'agence postale communale. Le phénomène n'est pas nouveau mais la situation est suffisamment critique pour remettre en question l'avenir de ce service, voire celui des autres, les horaires de l'APC. Une réflexion va être menée.

Du 11 décembre

Approbation du compte-rendu du CM du 6 novembre 2017 à 7 pour.

Le Centre de Gestion informe de l'avenant à la convention (existante depuis 2009) sur la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection, portant sur l'abrogation et le remplacement des articles 6, 7, 8, 9 et 10. Ces modifications n'appellent pas d'observations particulières si ce n'est l'article 8, « modalités financières », qui fixe à 294€ par jour pour les collectivités affiliées, au lieu de 290€. Les élus acceptent cet avenant.

Le Maire fait part de la précédente **convention pour l'école** signée entre les deux communes en août 2001 et le projet de réactualisation portant notamment sur les contributions financières ou non des 2 communes aux communes d'accueil lorsque des enfants y sont scolarisés, et vice versa, les élus conscients de la nécessité d'y recourir au vu des effectifs de notre école primaire (19 St-P, 7 Rousset, 10 autres). La commune de Rousset a été sollicitée pour une prise en charge en partie des élèves de l'extérieur ; à la majorité les élus de Rousset ont décidé d'une prise en charge au prorata, soit 3 élèves. Le Conseil prend acte de cette décision. Le Maire informe que le Conseil d'Administration de la Maison de Retraite

« Les Tourterelles » de Grignan, en date du 26 octobre 2017, a maintenu le prix du repas à la cantine à 4.30€ pour l'année 2018.

Cette compétence obligatoire sera transférée au 1^{er} janvier 2018 à la Communauté, relative à la **Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations**. L'ensemble des élus votent Pour, ainsi qu'à la modification des statuts qui intègrent cette nouvelle compétence.

Madame le Maire fait également part en aparté du départ en pleine séance d'un certain nombre d'élus, dont elle faisait partie, siégeant à la Communauté, lors du **Conseil communautaire du 16 novembre dernier**, lors du point 13/18, compétence « Enfance et Jeunesse » et l'abandon du projet d'accueil de Loisirs à l'ouest de la Communauté, départ motivé par un constat de non écoute des problématiques drômoises et d'une concentration des projets et des gestions courantes essentiellement sur Valréas.

Le Maire explique une situation pour laquelle une demande d'entrée/sortie d'une parcelle agricole sur la **voie communale**. Cette situation est déjà susceptible d'être effectuée, sans problème particulier lié à

un fossé ou autre. La demande est acceptée.

CASERNE : devenir du bâtiment, Le dossier est reporté au prochain Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Agence Postale Communale : reconduction de l'arrêté de Madame ANDRE pour 2018.

Captages prioritaires : les communes de Rousset les vignes et Venterol ont été informées de la procédure en cours, et notamment l'étude du Bassin d'Alimentation des Captages, et seront invitées lors du 2^e COMité de PIlotage.

Remerciements : à la commune de Nyons pour le prêt des illuminations dans les 2 platanes sur la place du village. La commission « festivités » est en cours de réflexion à ce sujet. Egalement des remerciements à tous ceux qui ont participé, enfants et parents (et grands-parents), au goûter de Noël samedi dernier, aux employés communaux et élus et bénévoles pour l'organisation, déco... ainsi qu'au père Noël !

SMBVL : début des travaux d'entretien du Rieu-mau

Chauffage Mairie : le chauffage réversible de la mairie (mis en place en 1999) est tombé en panne jeudi dernier malgré les réparations effectuées jusque-là depuis 2 ans (gaz, câblage et bloc moteur extérieur). Un devis a été demandé à Chanas pour son remplacement total, pour un montant de 4591.01€HT. Les élus estiment le devis correct et l'approuvent. Ces travaux seront mis en investissement en restes à réaliser. Installation prévue d'ici une semaine.

En direct de la Mairie

ETAT CIVIL

Naissance : Sacha MARTINOD
Le 27 novembre à Montélimar
Mariage : Raoul WEIHOFF et Catherine CASIER
Le 9 décembre
Décès : Bernard VARVAT
Le 30 novembre



Le problème des chats errants a été soulevé.

Avant la mise en place d'une procédure plus contraignante, le mot d'ordre est

« Ne pas Nourrir ces animaux ! »

Merci de votre compréhension

Urbanisme

Suite à la réunion Publique pour la carte Communale qui a eu lieu le mardi 14 novembre (annoncée dans la dernière Gazette), le Cabinet « Crouzet » et le Conseil Municipal mettront en place pour le début de l'année 2018 une enquête publique. L'information sera diffusée par voie d'affichage en Mairie et par les journaux.

RAPPEL

Avant d'engager vos travaux, vous devez respecter certaines formalités. Des dispositions sont à prendre pour mener à bien vos actions :

- Travaux d'intérieur ou d'extérieur du bâtiment
- Changement de destination du bâtiment (grange en appartement, pièce à vivre)
- Agrandissement, terrasse, abri.....
- Piscine, cabanon, clôture.....

Sont obligatoirement à déclarer en Mairie.

Le secrétariat se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Un agent commissionné et assermenté en matière d'urbanisme réalisera des contrôles sur des éventuelles constatations.

Informations

Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le **monoxyde de carbone est un gaz toxique** qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés?

Chaudières et chauffe-eau ; poêles et cuisinières ; cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ; appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ; groupes électrogènes ou pompes thermiques ; engins à moteurs thermique (voitures et certains appareils de bricolage) ; braseros et barbecues ; panneaux radiants à gaz ; convecteurs fonctionnant avec des combustibles.

La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut-être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations.

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

Aérer votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.

N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).

Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.

Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses....)

N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.....

Comment faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.

Arrêtez si possible les appareils à combustion

Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments

Appelez les secours :

112 : numéro unique d'urgence européen

18 : Sapeurs Pompiers

15 : Samu

Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou Sapeurs Pompiers.



Finances Publiques

TIPI Titres Payables par Internet

Un nouveau service offert par votre collectivité pour payer vos factures

Un moyen de paiement sûr, facile et rapide

Le paiement par Internet vous permet de régler vos factures quand vous le souhaitez (service disponible 7/7 et 24/24) de façon sécurisée.

Le mode d'emploi est simple

Il suffit de vous munir de votre « Avis de Sommes à Payer » que vous venez de recevoir, tous les renseignements nécessaires au paiement y figurent.

1/ connectez vous à l'adresse Internet : <http://www.titpi.budget.gouv.fr>

2/Saisissez les renseignements demandés

3/Vérifiez et validez les informations affichées à l'écran

4/Vous êtes orienté vers la page de paiement sécurisée, saisir les coordonnées de votre carte bancaire



L'Agence Postale Communale

Le dernier trimestre 2017 a été animé à l'Agence :

Une famille du village a chaleureusement offert de nombreux livres qui ont été proposés à la clientèle en échange de dons au profit de l'association « sou de l'école », gain de 83 € Merci à vous tous.

L'association « Sou de l'école » avait mis en place une tombola avant les Fêtes pour gagner une bûche de Noël chez « Guillaume » boulangerie à Venterol, la gagnante est Mme ANDRE Béatrice.

Nadine,

RTF26

Nathan, Champion du monde junior vélo-trial !!

« Notre meilleur élément du vélo-trial, **Nathan Charra** vient de conquérir le modeste titre de...champion du monde junior de VTT trial 26 pouces, le 5 novembre à Chengdu en Chine ! ». Daniel Sauvau-Magnet, le président du RTF 26, était fier d'annoncer cette belle nouvelle. Nathan Charra est né en 2000, en Ardèche, et habite Saint-Julien en Saint Alban. Il a intégré le Club en 2010, en Débutant, pour ne plus le quitter. Il a conquis depuis à peu près un titre par an, Régional puis National. Son dernier et plus prestigieux n'a pas été le plus facile. Il faut savoir qu'en cyclisme un championnat se déroule sur une seule journée, cette année en Chine. À l'issue des qualifications, il n'était que 5e, ce qui peut paraître excellent, mais pas pour Nathan ! Il s'est littéralement transcendé pour arracher ce titre de champion du monde junior.

Sa qualité sportive principale est son aptitude à serrer les dents quand ça va moins bien, alors que de nombreux sportifs de haut niveau ont tendance à baisser les bras si quelque chose se met en travers. Lui, il y trouve une motivation supplémentaire, et de fait, dégoûte ses concurrents !

« Je l'ai vu se luxer le coude à l'entraînement, donc urgences, et de retour, c'est son père qui a dû l'empêcher de reprendre le jour même ! », se rappelle le président. « Nous étions ravis que Nathan fût sélectionné en équipe de France pour nous représenter, mais de là à penser qu'il ramène une médaille, en plus en or alors là mais alors là !! ».

Jean-Dominique Riou, ancien responsable de la section Vélo-trial du RTF 26 durant de longues années, n'a pas caché sa joie et sa fierté également de voir ce jeune atteindre les sommets ! Le Maire de St-Pantaléon les vignes, Céline Lascombes, transmet ses félicitations à Nathan, ainsi qu'au Club !



AICA / LA GARENNE

Amis chasseurs : Les manifestations aux adhérents de l'AICA <<La Garenne>> Saint Pantaléon-Rousset Les Vignes vous conviendront aux repas traditionnels

Le repas de l'AICA se tiendra le 04 mars 2018 à midi au domaine Urdy (grande salle) pour déguster le civet chevreuil et ses fameuses culottes cuites au tourne broche.

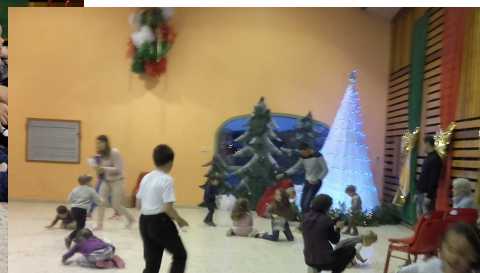
Le repas des têtes se tiendra le week-end du 21-22 avril 2018 à midi ou le soir au domaine Urdy (petite salle).

Le repas des sangliers se tiendra le 03 juin à midi chez la famille GIGONDAN Raymond, Les Marcellés à Rousset Les Vignes.

Pour les réservations et renseignements, prenez attache auprès de Monsieur SIGNORET Alexandre-Saint Pantaléon Les Vignes-06.62.63.50.16

Monsieur DEMICHELIS Roger-Rousset Les Vignes-06.74.53.23.44

Goûter de Noël



C'est une invitation de la municipalité offerte à tous les enfants de la commune et à leurs parents (et grands-parents) pour une après-midi festive en attendant la venue du père Noël. Cette année, près d'une quarantaine d'enfants présents, la fête a commencé par la projection d'un film d'animation puis suivi la dégustation de pâtisseries maison accompagnées d'un chocolat chaud ou d'un vin chaud, quand arrive enfin celui que tous attendaient, le Père Noël ! Dans sa hotte, des papillotes, des boîtes renfermant des gourmandises, qui deviendront des boîtes à secret ? En tout cas le Père Noël aura entendu tous les souhaits de chaque enfant le temps que la photographe, Marine Gigondan, immortalise l'instant sur photo. Enfin traditionnelle bataille de confetti ! Madame le Maire a salué le travail réalisé par le personnel communal, les élus ayant pris part à l'organisation ainsi que le Père Noël pour sa visite, mais également a remercié chaleureusement enfants et parents venus nombreux partager tous ensemble ce bon moment. Un bon avant-goût des fêtes !!

**DERNIERE MINUTE— DERNIERE MINUTE-
MINUTE-DERNIERE MINUTE-DERNIER MINUT**

Guillaume, notre boulanger laisse son commerce à la mi-février à un nouveau Artisan Boulanger.

Au jour du tirage de la « Gazette » nous ne connaissons pas l'avenir de notre Dépôt de Pains. Puisque la rentabilité est très faible, peu de clients.

Donc l'avenir de tous vos services supplémentaires (légumes de saisons,....., bibliothèque, produits du village...) AINSI que les horaires d'ouvertures plus étendues que la normale pour l'Agence Postale seront à revoir.

Nadine

Atelier des « Petites Mains »

Lucile, l'organisatrice de l'atelier ainsi que les enfants remercient toutes les personnes qui ont participé tout le long de l'année à des dons autant financier que par du matériel pour leurs fabrications.

*Ils vous souhaitent
leurs meilleurs vœux 2018.*

Repas des villageois

Ce dimanche 14 janvier, près d'une centaine de personnes a assisté aux vœux de la municipalité au cours d'un apéritif. Une partie des élus, et l'ensemble des employés communaux se sont joints à Madame le Maire, Céline Lascombes, pour adresser leurs vœux de santé et de bonheur à l'assemblée, aux villageois comme aux nouveaux habitants, aux présidents des associations de la commune, qui œuvrent à l'année pour distraire et animer le village, aux entreprises locales, aux étudiants, petits et grands, aux Aînés. Un bilan de la gestion et des travaux communaux est dressé ainsi que les projets à venir. Des remerciements appuyés par le Maire et chaudement applaudis ont été destinés aux conseillers et au personnel pour leur engagement tout au long de l'année. Ensuite, près de 90 personnes ont pris part au repas concocté par toute l'équipe de L'Auberge. Une après-midi de fête, de convivialité, de retrouvailles très appréciée de tous.

Des photos supplémentaires sont
sur le site du village :

Saintpantaleonlesvignes.fr



Dates à retenir



Samedi 3 février

Loto de l'école —grande salle— Domaine Urdy

Samedi 17 février

Soirée « Année 80 » Comité des Fêtes

Dimanche 4 mars

Repas AICA

Dimanche 25 mars

Belote Club 4 saisons

Samedi 21 /22 avril

Repas « têtes » AICA

Mercredi 1^{er} mai

Vide Grenier Comité des Fêtes

Samedi 5 mai

Journée Bio « c'est Bio, c'est Bon » cave coopérative

Dimanche 3 juin

Repas sanglier AICA

Samedi 9 juin

Aligot à gogo cave coopérative

SOIRÉE

ANNÉES

ORGANISE PAR LE
COMITE DES FETES

80

ENTREE
5 EUROS

SAMEDI 17 FEVRIER 2018 – 21 H
DOMAINE URDY

SAINT PANTALEON LES VIGNES